

Sfax, le 08 Avril 2022

## Note aux étudiants de la 3<sup>ème</sup> année Licence en Informatique de Gestion (nouveau régime)

Et

### Licence Fondamentale en Informatique de Gestion (ancien régime)

Il est porté à la connaissance des étudiants de la 3<sup>ème</sup> année :

#### Licence Fondamentale en Informatique de Gestion (ancien régime) :

- ◆ Le dernier délai du dépôt du rapport de stage est **le Samedi 14 Mai 2022**.
- ◆ Les soutenances seront programmées durant la semaine du **16 Mai 2022**.
- ◆ Chaque étudiant doit déposer **une version électronique** de son rapport sur le site de la FSEGS. Une fois le rapport est chargé, chaque étudiant récupère du site une lettre d'autorisation de dépôt **qu'il doit intégrer** dans la version papier de son rapport.
- ◆ Chaque étudiant doit déposer **3 copies** en version papier de son rapport au secrétariat du département qui seront distribuées aux membres universitaires du jury (pas de copie pour l'administration).
- ◆ Les jurys sont composés par trois enseignants universitaires en plus de l'encadreur professionnel de la société. Dans la page de garde il faut spécifier les membres de jury mais sans préciser leurs rôles (président, encadreur, rapporteur).
- ◆ Le jour de la soutenance, chaque étudiant doit ramener **un CD** comportant la dernière version du rapport, la dernière version de la conception, du code et de la présentation.
- ◆ La durée d'une soutenance est **une heure** : 15mn présentation + 15 mn démonstration de l'outil implémenté + 30 mn discussion.
- ◆ Au besoin, les membres des jurys peuvent demander à l'étudiant de revenir dans un autre rendez-vous pour voir davantage la conception et surtout la réalisation technique.
- ◆ La soutenance **est FERMEE** : uniquement le candidat, les membres du jury et l'encadreur professionnel de la société seront présents lors de la soutenance.
- ◆ Il est **INTERDIT** aux étudiants d'apporter des gâteaux et des boissons aux membres des jurys. Il s'agit d'un examen noté !!!

## Licence en Informatique de Gestion (nouveau régime) :

- ◆ Le dernier délai du dépôt du rapport de stage est **le vendredi 27 Mai 2022**.
- ◆ Les soutenances seront programmées durant la semaine du **30 Mai 2022**.
- ◆ Chaque étudiant doit déposer **une version électronique** de son rapport sur le site de la FSEGS. Une fois le rapport est chargé, chaque étudiant récupère du site une lettre d'autorisation de dépôt **qu'il doit intégrer** dans la version papier de son rapport.
- ◆ Chaque étudiant doit déposer **3 copies** en version papier de son rapport au secrétariat du département qui seront distribuées aux membres universitaires du jury (pas de copie pour l'administration).
- ◆ La version déposée du rapport est finale. **Pas de remplacement de copies à faire avant la soutenance.**
- ◆ Les jurys sont composés par trois enseignants universitaires à part l'encadreur professionnel de la société. Dans la page de garde il faut spécifier les membres de jury mais sans préciser leurs rôles (président, encadreur, rapporteur).
- ◆ Le jour de la soutenance, chaque étudiant doit ramener **un CD** comportant la dernière version du rapport, la dernière version de la conception, du code et de la présentation.
- ◆ La durée d'une soutenance est **une heure** : 15mn présentation + 15 mn démonstration de l'outil implémenté + 30 mn discussion.
- ◆ Au besoin, les membres des jurys peuvent demander à l'étudiant de revenir dans un autre rendez-vous pour voir davantage la conception et surtout la réalisation technique.
- ◆ La soutenance **est FERMÉE** : uniquement le candidat, les membres du jury et l'encadreur professionnel de la société seront présents lors de la soutenance.
- ◆ Il est **INTERDIT** aux étudiants d'apporter des gâteaux et des boissons aux membres des jurys. Il s'agit d'une évaluation pour l'appréciation du travail réalisé.

Le Directeur du Département  
Chafik Aloulou